

Observatoire des discriminations et des territoires interculturels



Assemblée générale

Lundi 6 juin 2016

Rapport financier Année 2015

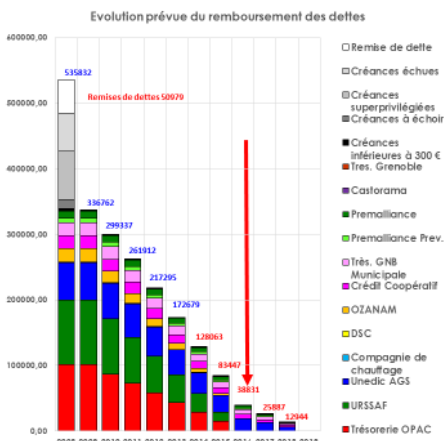
Sommaire

1 - 2015, retour aux tensions sur les comptes	2
1.1 Remboursement des dettes.....	2
1.2 Retour à une perte d'exploitation	2
1.3 Les raisons des tensions sont multiples.....	3
1.4 Fléchissement de la valeur ajoutée vendue.....	4
1.5 Réorganisation du Pôle Accueil Gestion	4
1.6 Réorganisation du CHRS.....	5
1.7 Mise en œuvre de la comptabilité analytique.....	6
1.8 Contributions en temps de travail.....	6
2 - Les comptes 2015	7
2.1 Les produits d'exploitation	7
2.2 Les emplois d'exploitation.....	10
2.3 Résultats d'exploitation.....	11
2.4 Bilan.....	12
3 – Rappel du plan de redressement et état de son exécution	12
3.1 Analyse du passif	12
3.2 Modalités d'apurement du passif.....	13
3.3 Demandes de remise de dettes	13
3.4 Financement du plan	13
3.5 Exécution du plan de redressement	14

1 – 2015, retour aux tensions sur les comptes

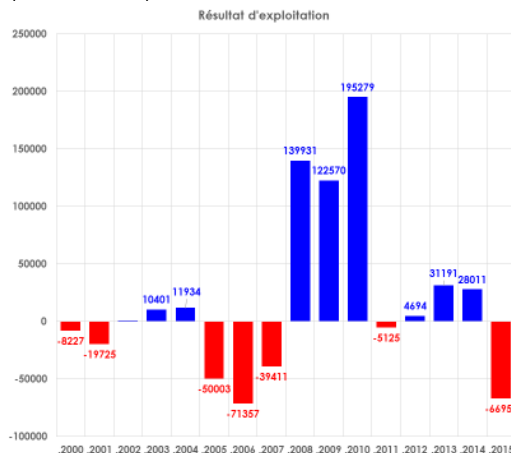
1.1 **Remboursement des dettes.** Si l'année 2015 a permis de poursuivre le redressement judiciaire en honorant les dettes contractées dans le passé avec notamment le règlement de celles concernant les plus gros créanciers (ACTIS et URSSAF), elle a été aussi celle du retour des difficultés pour obtenir l'équilibre des comptes.

Evolution prévue du remboursement des dettes

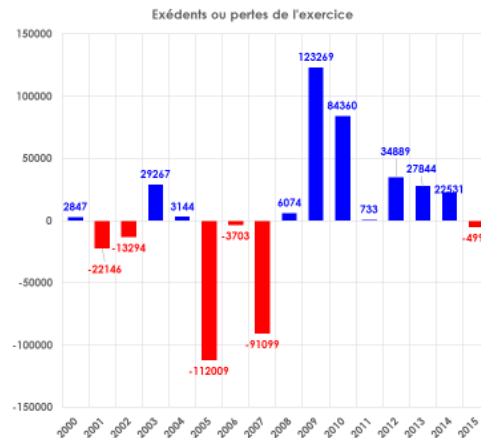


1.2 **Retour à une perte d'exploitation.** En 2015, la dérive à la hausse des dépenses et la baisse conjuguée des ressources marchandes et en subsides a conduit pour la première fois depuis 2007 à une perte d'exploitation de... **-69 957 euros soit autant qu'au moment de la cessation de paiement en 2007.** Si le résultat final de l'exercice est acceptable, **-4994 euros**, c'est en raison d'une reprise de provisions pour taxe foncière sur la propriété bâtie de **62 412 euros** induite des années 2006-2007 (voir document joint envoyé à ACTIS). Autant dire que ce résultat est heureux mais qu'il est inquiétant pour le futur. Il en est de même de l'amélioration sensible de nos fonds propres qui pour la seconde fois consécutive sont positifs, grâce à une subvention étatique obtenue pour réaliser des investissements.

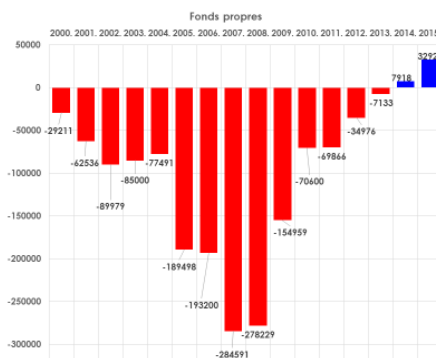
Evolution du résultat d'exploitation 2000-2015



Evolution des excédents ou pertes de l'exercice 2000-2015

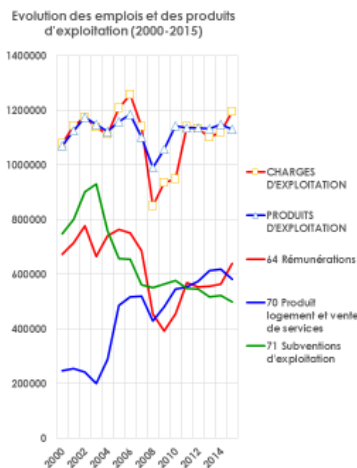


Evolution des fonds propres 2000-2015

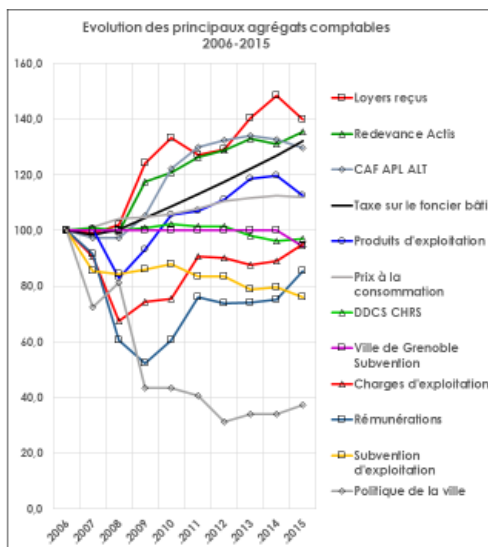


- 1.3 Les raisons des tensions sont multiples.** Quatre doivent être retenues principalement :
- **L'augmentation mécanique des prix des biens et services** sur lesquels nous n'avons guère de maîtrise.
 - **Les mesures administratives** contradictoires notamment en ce qui concerne la gestion par l'Etat des droits au séjour de nos résidents et de l'accès aux aides sociales. Les charges ont été reportées de manière irresponsable sur notre association
 - **La baisse des subventions** (Etat et collectivités territoriales). Cette baisse n'est pas nouvelle comme le montre le graphique ci-dessus
 - **La difficile maîtrise des ressources marchandes** (dettes locatives) **et des rémunérations** dans un système qui fonctionne mécaniquement à la hausse, sauf rupture brutale des contrats de travail. De plus en plus il est nécessaire de recourir au bénévolat et aux statuts précaires et à l'intérim. Continuer comme le fait l'ODTI à privilégier les CDI devient une aberration.

Evolution des produits et des charges d'exploitation (2006-2015)



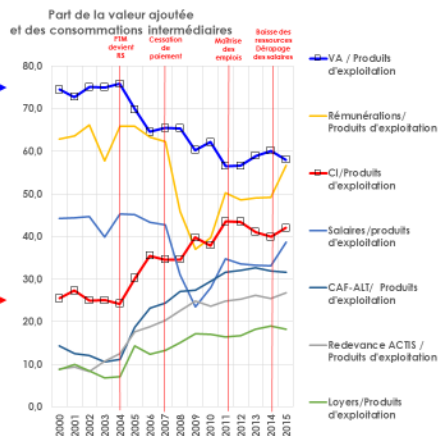
Evolution des principaux agrégats des comptes de l'ODTI (2006-2015)



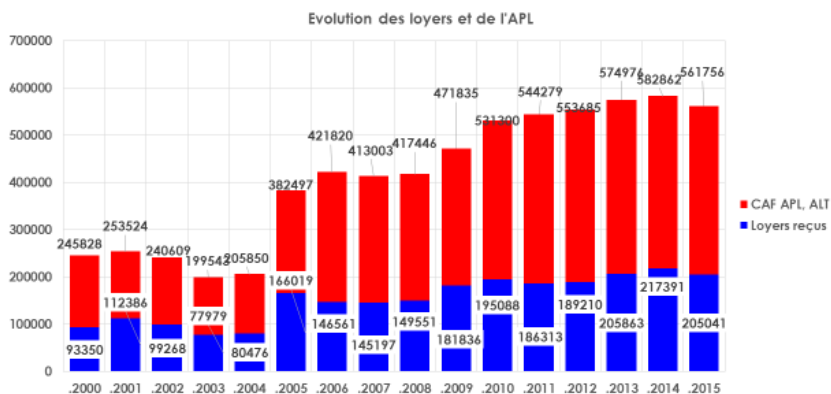
1.4 **Fléchissement de la valeur ajoutée vendue.** Il faut reprendre les efforts de rigueur en matière de gestion et stabiliser la masse salariale. Il faudra sans doute faire de plus en plus appel aux bénévoles et aux stagiaires.

La part de la valeur ajoutée qui progressait depuis 2012 a fléchi en 2015. La masse salariale a trop fortement progressé en 2015

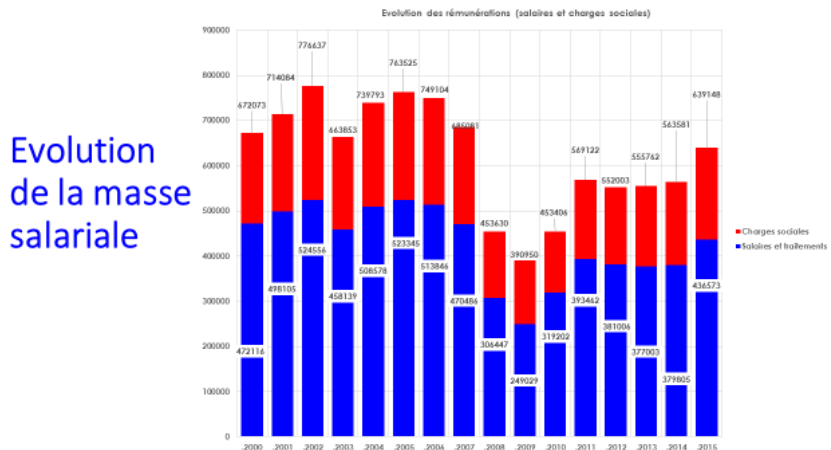
La part des consommations intermédiaires qui avait été très bien maîtrisée depuis 2011 recommence à progresser



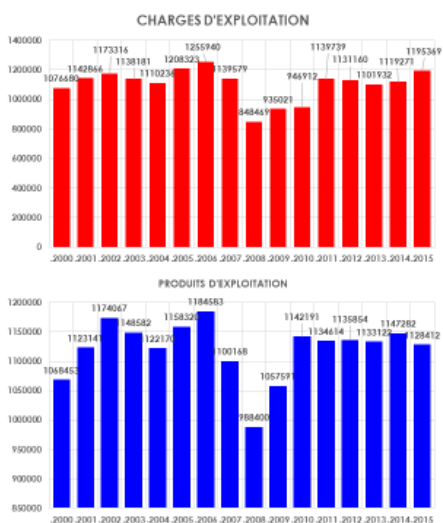
Evolution des loyers et de l'APL



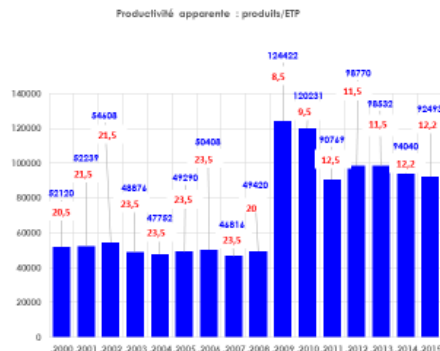
1.5 **Réorganisation du Pôle Gestion Accueil.** L'année 2015 a été marquée par la réorganisation du Pôle Gestion Accueil suite au départ en avril de Jeanne Nony, la gestionnaire de longue date. Il a fallu redistribuer des tâches particulièrement sensibles. La réorganisation de ce Pôle n'est pas achevée et il faut consacrer 2016 à sa réarticulation au Pôle Social Logement suite au départ (rupture conventionnelle) d'une salariée en charge de la gestion locative. Le constat d'une augmentation rapide des dettes locatives a aussi imposé de réformer les manières de faire. A cette occasion l'objectif est de mieux maîtriser l'augmentation de la masse salariale en faisant jouer les gains de productivité permis par les nouvelles technologies et la dématérialisation des documents administratifs.



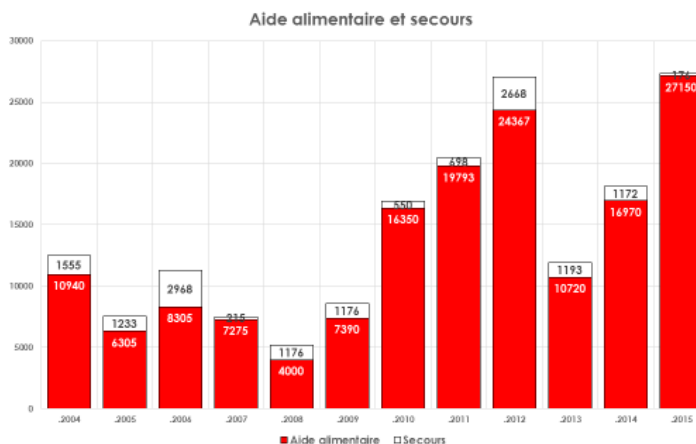
Evolution de la masse salariale



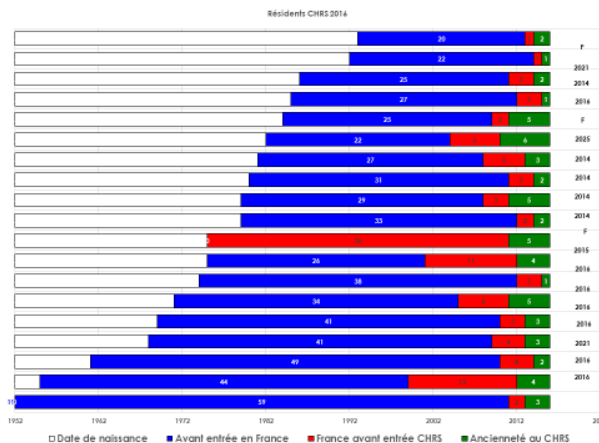
Charges et produits d'exploitation et productivité apparente du travail salarié



1.6 **Réorganisation du CHRS.** La fin d'année 2015 a été aussi marquée par la reprise en main collective du CHRS suite aux dérives des pratiques administratives des autorités publiques : suppression des aides sociales aux résidents en statut précaire, mise en place des obligations de quitter le territoire français – OQTF, pertes de ressources pour l'entreprise. Le constat a été fait aussi d'une forte augmentation des dépenses pour les aides alimentaires monétaires qui ont été supprimées. Cette réorganisation s'est poursuivie en 2016 par la mise en place d'une commission mensuelle CHRS chargée de coordonner le secteur CHRS et à terme l'ensemble du secteur PSL (Pôle Social Logement). Ces difficultés ont donné lieu à des réunions avec la Préfecture et à une saisie du premier président de la Cour des comptes.



Parcours des publics logés au CHRS à la fin 2015

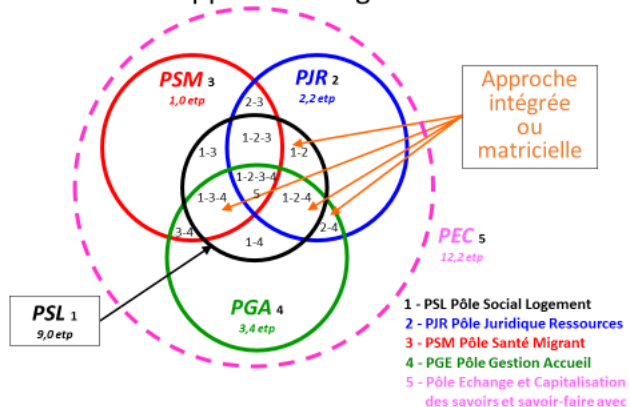


Origine géographique des résidents accueillis au CHRS de l'ODTI entre 2010 et 2015 : des statuts de plus en plus précarisés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FRA	0	2			1	3
ALG	1	0	2		1	4
IRAK			0	1		1
AF NORD Moyen Orient	1	0	2	1	1	5
RDC	0	2		2	2	7
GUI				1		1
ANG					1	1
CAM						1
SOU						1
AFR SUBSAH	0	2	0	3	3	11

1.7 **Mise en œuvre de la comptabilité analytique.** L'année 2015 a été celle de la mise en place de la comptabilité analytique, un outil indispensable pour maîtriser la production et la réalisation de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise avec un meilleur équilibre des emplois et des ressources entre les Pôles et les secteurs et une meilleure mise en œuvre de l'approche intégrée qui reste une nécessité impérieuse pour la maîtrise des coûts.

Pôles d'activités et approche intégrée : construire l'habiter

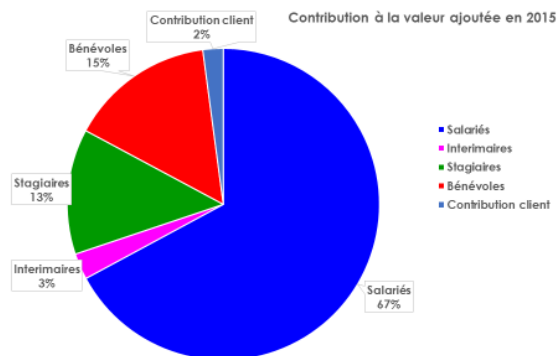


Avec l'approche intégrée, les ETP du tout sont supérieurs à la somme

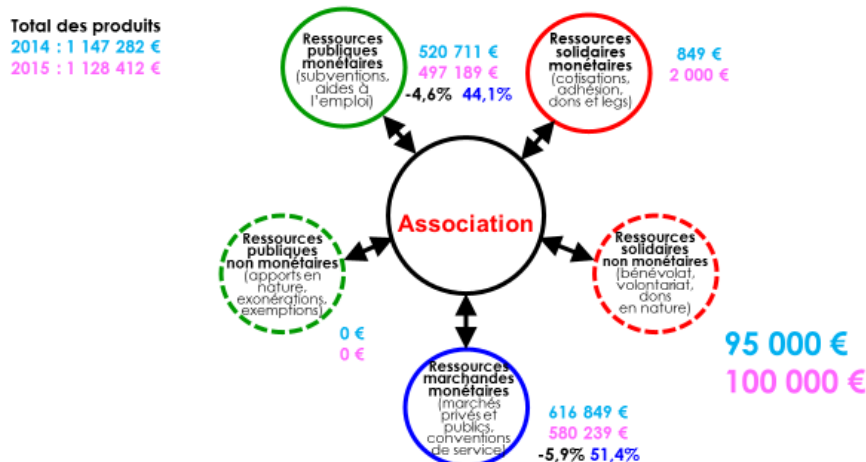
1.8 **Contributions en temps de travail.** Au cours de l'année 2015 nous avons commencé à mieux mesurer la contribution en temps de travail de tous les professionnel-les (salarié-es, bénévoles, stagiaires, apprenti-es) ainsi que les résident-es à la production et à la réalisation de la valeur ajoutée. Cette initiative se poursuit en 2016 avec une mesure des temps de travail individuels et la quantification du temps passé sur les tâches des postes de travail. Nous devons aboutir à une évaluation plus réaliste et plus équitable des diverses contributions et développer au sein de l'entreprise une autre approche la valeur ajoutée produite et vendue. Dans une activité de service comme l'ODTI cette valeur est obligatoirement produite de manière intégrée entre les professionnel-les mais aussi avec les clients (économie collaborative). Tout cela ne vas pas sans quelques tensions.

Contributeurs à la création de valeur ajoutée en 2015

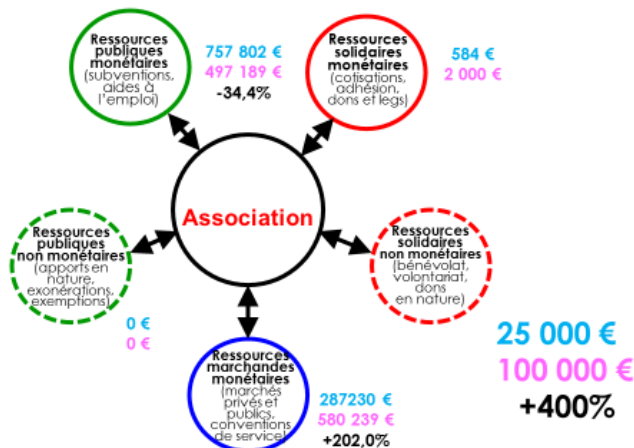
2015
33 212 h



Ressources associatives – ODTI 2014-2015



Ressources associatives – ODTI 2008 - 2015

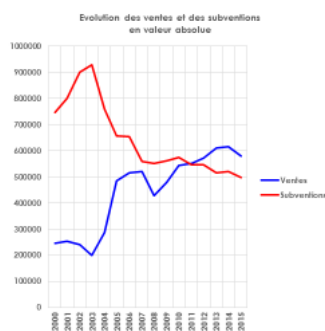


2 - Les comptes 2015

2.1 Les produits d'exploitation

- 2.11 **Le montant total des produits d'exploitation en 2015 s'élève à 1 128 412 euros contre 1 147 284 euros en 2014.** Ces produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante : une forte diminution du produit de la vente de biens et services qui est passé de **616 850 euros en 2014 à 580 239 euros en 2015 (-36 610 €, -5,9%)** et des subventions d'exploitation qui sont passées de **520 711 € en 2014 à 497 189 € en 2015 (-23 522 €, -4,5%)** stoppant un mouvement entamé depuis plusieurs années.
- 2.12 De plus en plus, nous avons recours aux produits de la vente de services pour équilibrer notre budget. Les services vendus sont essentiellement constitués par le produit des loyers des populations que nous hébergeons et des aides (APL, ALT) que nous mobilisons pour cela ainsi que les produits de formations juridiques vendues. En 2015 ce moteur marchand a fait lui aussi défaut (baisse de la partoyer résiduelle, baisse des subventions APL, baisse des produits de formation). La part ressource marchandes dans la totalité des ressources a néanmoins continué d'augmenter alors que la part des subventions se réduisait. En dix ans, la part des subventions dans nos ressources est passée de **75,2% en 2000 à 44,1% en 2014**. C'est le paradoxe pour une association qui fournit des services à des populations extrêmement précarisées de devoir leur demander plus d'argent chaque année

Evolution des produits et des subventions 2000-2015



En euros	Subventions	Ventes	Produits	Subv/Prod	Ventes/Prod
2000	746988	245828	1068453	69,9	30,1
2001	799847	253524	1123141	71,2	28,8
2002	899874	240609	1174067	76,6	23,4
2003	929018	200333	1148582	80,9	19,1
2004	758386	287230	1122170	67,6	32,4
2005	657047	485220	1158320	56,7	43,3
2006	654196	515820	1184583	55,2	44,8
2007	559536	519701	1100168	50,9	49,1
2008	551159	427867	988400	55,8	44,2
2009	562322	480370	1057591	53,2	46,8
2010	575869	544108	1142191	50,4	49,6
2011	546437	551809	1134614	48,2	51,8
2012	546113	572956	1135854	48,1	51,9
2013	516273	611709	1133122	45,6	54,4
2014	520711	616849	1147282	45,4	54,6
2015	497189	580239	1128412	44,1	55,9

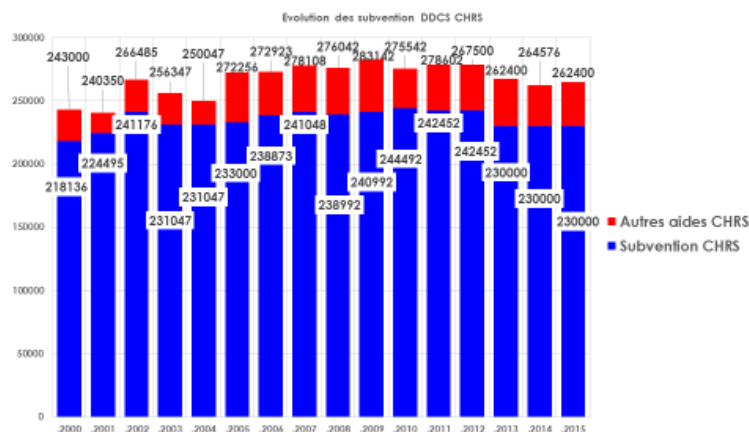
2.13 Structure du chiffre d'affaires (vente de services)

Les services vendus sont constitués essentiellement par le produit des loyers et par quelques produits d'études et de formation. Le produit de **la vente des services qui n'avait cessé de progresser** («grâce») à l'effort demandé aux publics logés (**205 863 € en 2013, 33,7% des ventes, 217 391 € en 2014, 35,2%**) et un recours aux aides diverses (APL, ALT) (**369 112€ en 2013, 60,3%, 365 471€, 59,2% en 2014**) a été en baisse en 2015 (**205 401 € pour les loyers, 356 715 pour les aides locatives**) en grande partie en raison des mesures administratives qui ont visé une dizaine de résidents et des dettes locatives accumulées à la suite de leur précarisation. Maintenir ce niveau de ressources suppose, disions-nous en 2014, un suivi précis et constant des publics accueillis (ce que ne sauraient faire un organisme bailleur classique) et, compte tenu de la fragilité de leurs ressources, de construire un système d'aide avec les résidents en matière d'utilisation de leur maigre budget. Les services de l'ODTI s'y emploient particulièrement depuis 2007 en ayant formé leur personnel à ces missions. Malheureusement cela ne suffit pas dans les vents bureaucratiques contraires. Qu'à cela ne tienne, nous repartirons de plus belle en serrant encore les dépenses (non reconduction d'un poste en 2016, suppression des aides alimentaires, recherche de nouvelles ressources. Cela dit à ce jour, en juin, nous ne savons pas ce que seront nos subventions 2016

2.14 Structure et évolution du montant des subventions

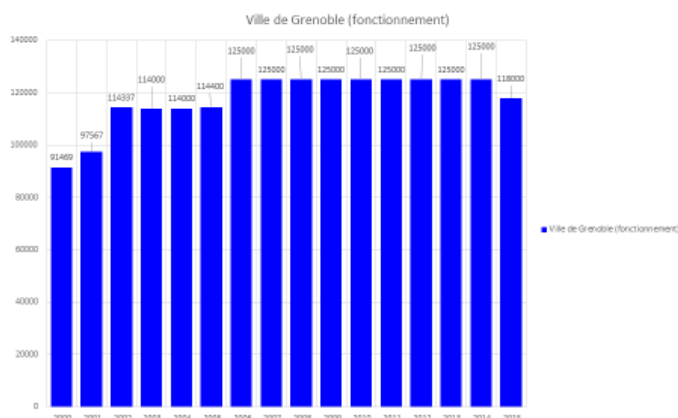
- **La subvention de la DDCS pour le CHRS** auxquelles s'ajoutent des aides diverses est la principale aide que nous recevons (267 500 € en 2013 et 262 500 en 2014) un montant constamment en baisse depuis 2009 (283 142 €). Cette subvention dont le montant stagnait depuis 2005 est revenue à son niveau de 2002. En 2014, elle représente 53,2% du total des subventions et 23,4% des produits d'exploitation. Cette ressource a légèrement augmenté (264 576 euros) en raison d'aides pour accueillir des stagiaires en euros courants, mais elle est en chute libre en euros constants.

Evolution de la subvention DDCS pour le CHRS



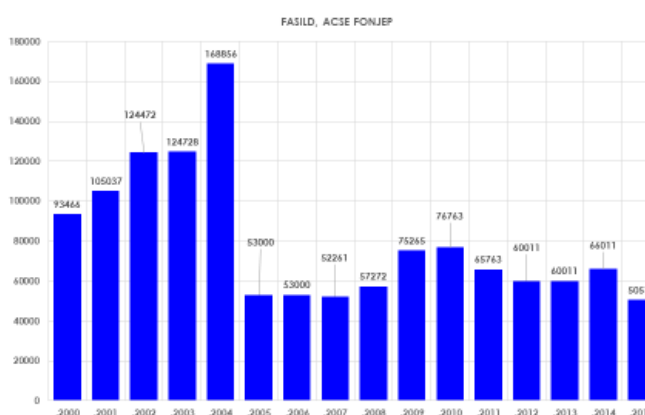
- **La seconde subvention importante** est celle que nous alloue **la commune de Grenoble**. Il s'agit d'une dotation générale pour l'ensemble des missions de l'ODTI conduites sur le thème de la lutte contre les discriminations. Avec **118 000 € en 2014** elle représente désormais **23,7% du total** des subventions reçues et **10,5% du total de nos produits**. En euros courants, le montant de cette subvention qui n'avait changé depuis 2006 a donc été réduite. En euros constants son montant s'est donc dégradé compte tenu de l'évolution du coût de la vie et surtout du coût des prestations (énergie, et redevance ACTIS). Comme nous l'avons dit cette subvention va diminuer en 2015.

Evolution de la subvention mairie de Grenoble



- **La troisième subvention importante était celle de l'ACSE (ex-FAS, FASILD)**. En 2004, à son point haut, elle représentait, 168 856 € soit **22,3%** de nos subvention et **15%** de nos produits d'exploitation. En 2013, elle ne représentait plus que **60 011 € soit 11,0%** de nos subventions et **5,3 % de nos produits d'exploitation**. Après avoir décidé de nous priver de cette subvention en 2011 (l'argument avancé par le Préfet étant que le siège de l'ODTI n'était pas situé dans les quartiers prioritaires 1 et 2 de la politique de la ville, mais en quartier 3, Très-Cloîtres), ces subventions ont été en partie rétablies en fin d'année. Pour 2015, cette subvention a été renouvelée (50511) mais à nouveau en baisse de 15 500€ par rapport à 2014 (66 011 €). Qu'en sera-t-il en 2016, le quartier Très-Cloîtres ayant été décrété quartier prioritaire de la politique de la ville.

Evolution des subvention ACSé

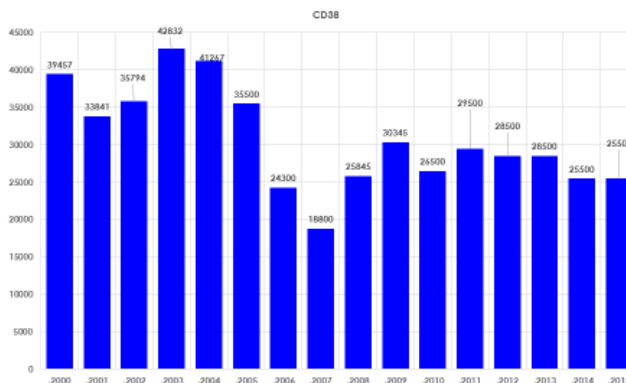


- Les autres subventions allouées par la Métro (politique de la ville), le Conseil Général (santé, soutien psychologique) et les autres communes sont d'un montant moindre : **63 762 € en 2013 11 % des subventions, 67 300€ en 2014, 12,9%, 56 500 € en 2015**. En 2012 nous avons fait une demande d'augmentation de la subvention de base du Conseil départemental pour 2013 demandant qu'elle passe de 17 000 € (2012) à 50 000 € en 2013 en prenant en compte nos activités dans le domaine de la gérontologie (les chibanis et les «chibanias»), la santé, les familles avec enfants en bas âge, toutes activités qui relèvent des champs de compétences obligatoire du CD38 mais qui ne figurent pas

Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
Résidence Nordine Hadj Amar 7 place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble
Tél. +33 4 76 42 60 45 – fax +33 4 76 01 02 46 – www.odti.fr - Courriel observatoire@odti.fr

dans la convention qui nous lie. Cette demande a été rejetée. Nous avons fait une demande équivalente à la Métro dans le domaine de la politique de la ville. Les demandes ont été renouvelées en 2014 sans résultat.

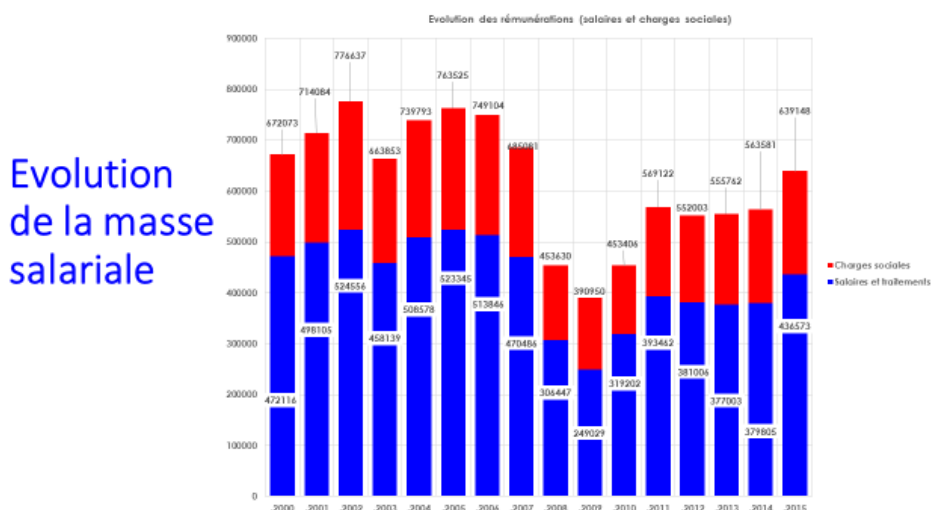
Evolution des subventions CD 38



2.12 La part des subventions dans le total des ressources continue sa décline, une tendance amorcée à partir de 2004 (voir graphiques ci-dessus). Le montant des subventions d'exploitation est désormais inférieur à celui de la vente de services (loyers, aide au logement, études, formation) après avoir culminées à 81% des produits en 2003. Il y a donc, pour l'ODTI, une tendance à **la réalisation sur le marché de la valeur ajoutée produite** conformément à ce qui se passe partout dans le reste du monde associatif. Il faut toutefois noter que cette réalisation marchande est aidée par les contributions et les cotisations sociales au sens large (APL, ALT) mais cela n'est pas très différent de ce qui se passe dans de nombreux secteurs marchands de pointe largement subventionnés (santé, pharmacie grâce au budget de la sécurité sociale, agriculture, armement, etc.) qui se vantent de ne pas dépendre des financements publics contrairement à ces «assistés» que sont les associations et leurs publics.

2.2 Les emplois d'exploitation

2.21 **Les emplois d'exploitation** qui étaient en baisse depuis plusieurs années : de 1 139 739€ en 2011, à **1 131 160 € en 2012 et à 1 101 932 € en 2013** ont commencé à ré-augmenter à partir de 2014, le montant des charges a augmenté de nouveau passant à **1 119 269 €**. En 2015, ils ont explosé passant à **1 195 369 €**. La variation de ces emplois en 2015 est due au versement d'une prime de départ à la retraite et à un effet mécanique mal contrôlé des hausses prévues à l'accord d'entreprise. Elle est due aussi à la hausse des prix des biens et services et de la redevance aux bailleurs

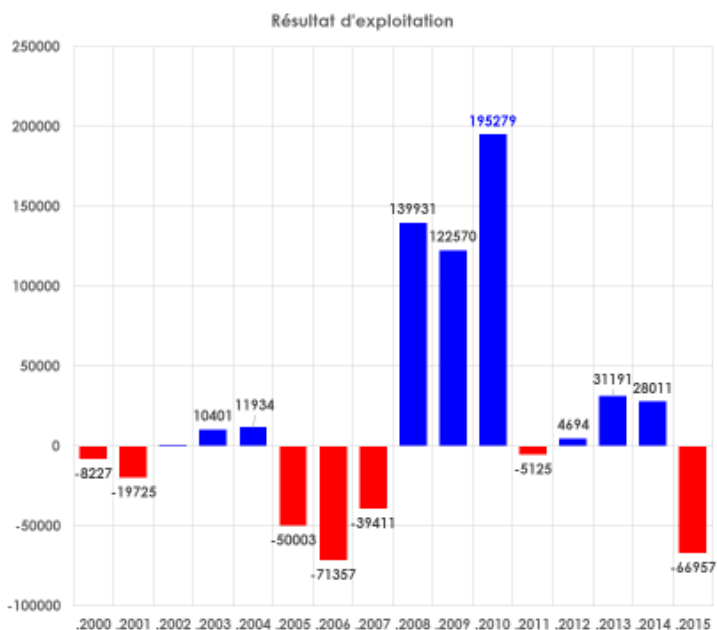


Evolution
de la masse
salariale

2.3 Résultats d'exploitation

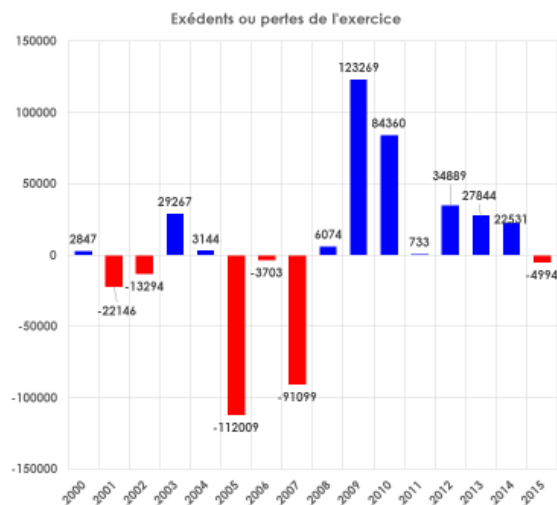
2.31 Après des résultats d'exploitation exceptionnels (+122 570 €+ **195 279 €** en 2010 par rapport à celui de 2009 +122 570 € et de 2008 (139 931 €) (période d'observation et différé de remboursement des dettes), l'ODTI est revenu dans la norme en 2011 avec **un résultat négatif de - 5124 €, +4 694 € en 2012, 31 191 en 2013 et finalement 28 011€ en 2014**. En 2015 marque une sorte de retour à la période de la cessation de paiement avec une perte de **-66 937 euros**.

Evolution du résultat d'exploitation 2000-2015



2.32 Le résultat de l'exercice qui était redevenu positif en 2008 (+6 074 €) après trois années de pertes (94 062 € en 2005, -3 703 € en 2006 et -91 099 € en 2007) est passé à + 123 269 € en 2009 et à + 84 360 € en 2010 après provisions et reconstitution des capitaux propres. Le résultat de 2011 qui était à peine positif (733 €) a été de **34 890 en 2012, de 27 844 € en 2013 et de 15 047€ en 2014**. En 2015, nous affichons une perte d'exercice de **-4994 €** cela grâce à une reprise de provisions sur exercices antérieurs de **62 412 euros**. Le résultat obtenu ces dernières années qui permettait d'espérer rémunérer un directeur doit être remis au placard des virtualités tant que les dettes ne sont pas totalement remboursées. L'ODTI doit continuer à fonctionner avec un directeur général bénévole non indemnisé s'appuyant sur une équipe de cadres et de salariés compétents et motivés. Le coût annuel du seul poste de directeur est estimé à 75 000 €. Ce résultat de l'exercice n'étant pas redistribué, ni affecté à un projet particulier, il doit contribuer à reconstituer la trésorerie, le fonds de roulement et les capitaux propres de l'association.

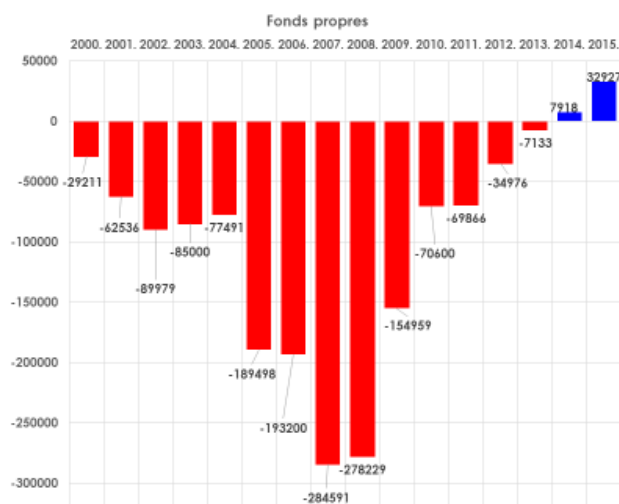
Evolution des excédents ou pertes de l'exercice 2000-2015



2.4 Bilan

- 2.41 L'actif net de l'association s'élevait à 411 238 € en 2015 (548 819 € en 2014, 522 277 € en 2013, 545 674 € en 2012) composé d'un actif immobilisé relativement faible 40 755 € en 2015 (52 312 € d'actif immobilisé en 2014, 67 433 € en 2013, 80 054 € en 2012) et d'un actif circulant de 370 483 € en 2015 (496 507 € en 2014, 454 844 € en 2013) composé de 103 471 de valeurs mobilières de placement en 2015 (102 562 € de valeurs mobilières de placement en 2014) et de 218 520 € de valeurs disponibles en 2015 (341 237 € de disponible en 2014) ce qui assure à l'ODTI une trésorerie relativement confortable. L'objectif serait de renforcer le haut de bilan de manière à doter l'association et l'entreprise d'une base plus solide. En 2013, nous avons demandé au maire de Grenoble de faire en sorte que les bâtiments mis à notre disposition par ACTIS et notamment la résidence Nordine Hadj Amar soit cédée pour un euro symbolique, l'ODTI prenant en charge les créances restant à rembourser et qui correspondent aujourd'hui à un montant moindre que la redevance payée annuellement à ACTIS. Compte tenu des défaillances de notre bailleurs en de nombreux domaines et notamment en matière de maintenance des bâtiments, l'ODTI doit faire des investissements sur un patrimoine qui ne lui appartient pas en contradiction avec les règles comptables en vigueur (risque d'abus de bien social).
- 2.42 Du côté du passif, après un bel effort au cours des années passées pour reconstituer nos capitaux propres (-284 591€ en 2007, -70 600 en 2010), les résultats de 2011 ne nous ont pas permis de poursuivre dans cette voie (-69 866 €). En 2012, grâce au résultat de l'exercice nous avons pu améliorer cette situation et reprendre notre marche en avant vers des fonds propres positifs (-34 976 €). **Ce résultat a été amélioré en 2013 puisque les fonds associatifs se sont élevés à - 7 133 €. et à + 7 918 € en 2014. En 2015, malgré notre résultat d'exercice négatif, ces fonds propres sont passés à 32 927 euros.** C'est la première fois depuis 15 ans et peut-être plus que ces fonds sont positifs.

Evolution des fonds propres 2000-2015



3 - Rappel du plan de redressement et état de son exécution.

3.1 Analyse du passif

3.11 Montant du passif

Créances super privilégiées	73 560,00 €
Créances privilégiées	380 065,79 €
Créances chirographaires	68 788,88 €
Créances à échoir	13 416,25 €

Total	535 818,92 €

3.12 Etat des créances

- Le remboursement des créanciers super privilégiés ne fait l'objet ni de délais, ni de remises. Cette créance de 73 560,00 € sera payée dès l'arrêté du plan de redressement sauf délais de paiement accordés par eux. Ces créanciers nous ont accordé un étalement du paiement sur 10 mois à dater du jugement du Tribunal de Grande Instance

- Les créances à échoir (13 416,25 €) concernent le crédit-bail et la location de matériel dont le contrat a été poursuivi et les échéances payées selon les termes contractuels pendant la période d'observation.
- Les créances inférieures à 300 € doivent être payées dès l'arrêt du plan. Elles s'élèvent à 2 794,90 €
- En résumé, le passif (créanciers privilégiés et créances chirographaires supérieures à 300 €) à apurer dans le cadre du plan de remboursement de 10 ans s'élève à :

Créanciers privilégiés	380 065,79 €
Créances chirographaires	65 993,98 €
Total	456 059,77 €

3.2 Modalités d'apurement du passif

Frais de justice	Paiement dès l'arrêt du plan
Créances super privilégiées	Paiement dès l'arrêt du plan (sauf délais accordés)
Créances inférieures à 300 €	Paiement dès l'arrêt du plan
Contrats de crédit-bail et de location	Paiement poursuivi au cours de la période d'observation par nécessité de l'exploitation
Créances privilégiées et chirographaires échues	Sans intérêts sauf ceux déclarés au passif selon 2 options

Option 1 :

Abandon de 20% de la créance et paiement du solde en 7 annuités égales de 14,285%, le 1^{er} règlement intervenant 1 an après l'arrêt du plan

Option 2 :

Règlement à 100% en 10 annuités selon les modalités suivantes :

5%	un an après l'arrêt du plan
5%	un an après le règlement du 1 ^{er} dividende
11,25%	un an après le règlement du 2 ^{ème} dividende
11,25%	selon le même principe jusqu'à la fin du plan

Remarque importante :

Conformément aux dispositions légales, les créanciers ne répondant pas à la consultation sont censés accepter le plan. Compte tenu des deux propositions, les créanciers qui ne répondront pas à la consultation seront censés accepter l'Option 1.

3.3 Demande de remise de dettes.

Parallèlement, l'association a poursuivi l'instruction d'une demande de remise de dettes publiques devant la CCSF (Commission des chefs de services financiers) en application de la loi de 2005. Cette remise de dette nous a été accordée pour les créanciers publics (URSSAF, ASSEDIC) compte tenu des remises de dettes consenties par les créanciers privés (notamment par ACTIS). Cette remise totale s'établit à **53 000 €** soit l'équivalent d'un dividende de remboursement

3.4 Financement du plan

3.41 Au total, l'association ODTI aura donc à faire face, en année courante, à un remboursement maximum qui serait de l'ordre de 53 000 € par an quelle que soit l'option retenue par les créanciers, 7 an avec l'option 1, 10 ans avec l'option 2. C'est un engagement lourd. Ce remboursement commencé il y a deux ans prenant le relais des remboursements des autres créanciers. Il ne sera pas permis d'échapper à cet engagement sauf à provoquer la liquidation immédiate de l'entreprise. L'ODTI a montré qu'il était en capacité de dégager cette somme depuis 2010.

3.42 En ce qui concerne les recettes, nous avons quelques doutes sur le maintien du montant des subventions d'exploitation dont nous avons vu qu'elles avaient eu tendance à diminuer en valeur absolue et en part relative depuis 2004. En 2012 compte tenu des réformes de l'Etat, nous n'avons aucune visibilité à plus d'un an. Quant aux recettes provenant de la vente de services (essentiellement les loyers) les publics accueillis extrêmement précarisés ne seront sans doute pas en situation de supporter les augmentations compensatrices (nous avons vu que le montant de la redevance demandée par ACTIS avait tendance à progresser plus vite que le coût de la vie.

3.44 En ce qui concerne les dépenses, nous avons une bonne maîtrise des différents postes d'autant que nous avons commencé à mettre en œuvre une politique d'économie d'énergie (contrôle des dépenses de fluide et d'énergie au sein de la résidence). Il n'en est pas de même malheureusement

pour le montant de la redevance versée à ACTIS. Par ailleurs nous devons être vigilants sur les futures embauches.

3.5 Exécution du plan de redressement.

- 3.51 A la date de la tenue de son assemblée générale, l'ODTI est en situation d'honorer toutes les factures qui lui sont présentées.
- 3.52 A cette même date, l'ODTI a remboursé les créances super-privilégiées (73 560,00 €), les créances à échoir (13 416,25 €) et les créances inférieures à 300 € (2 794,90), soit un total de 87 771,15 €. Se sont ajoutés à cela depuis le début de la procédure, les honoraires d'administrateur judiciaire (35 074,66 €) et de mandataire de justice (8 376,19 €) ce qui porte le montant total des honoraires, hors honoraires d'avocat, à 43 450,85 €.
- 3.53 A partir d'avril 2010 nous avons commencé à rembourser les autres créanciers. En 2012, près de la moitié des créances ont été remboursées, principalement à ACTIS et à l'URSAFF sur le total de 456 000 correspondant à la créance privilégiée et à la créance chirographaire.
- 3.54 L'exécution de ce plan de redressement ne va pas sans difficulté avec le Crédit coopératif qui a fait jouer en mai 2008, et sans que nous en soyons avertis, en pleine période d'observation, la caution du prêt auprès de la commune de Grenoble pour la moitié de la somme à rembourser (19 687,50€) sur un montant résiduel de 39 375,00 tout en restant inscrit pour ce montant dans le plan de redressement. Ni le Crédit coopératif, ni la commune de Grenoble, ni la trésorerie Grenoble municipale ne nous ont alertés, nous sommant en février 2011 de rembourser cette somme et en mai 2011 nous saisissant de cette somme sur la subvention municipale 2011. L'administrateur judiciaire ne nous en a pas informés. Nous avons saisi notre avocate de ces anomalies. L'affaire a été gérée à l'amiable. C'est la seconde fois que le Crédit coopératif franchit la ligne jaune dans ce dossier.
- 3.55 Arriérés de taxe sur le foncier bâti. En 2007, et sans que nous en ayons été avertis par ACTIS, les services fiscaux ont procédé à un redressement de l'impôt sur le foncier bâti (de l'ordre de 60 000€), suite à une erreur qu'ils avaient commise au moment de la transformation du foyer de travailleurs migrants en résidence sociale en 2004 (ils avaient considéré qu'il s'agissait d'un bâtiment neuf et donc exonéré de taxe). ACTIS nous en a réclamé le paiement en 2009. Or ACTIS aurait dû inscrire cette créance dans le relevé des dettes fait par le mandataire de justice. Il n'en a rien fait ce qui est une faute. Nous avons demandé à ACTIS d'agir et de faire un recours amiable devant les services fiscaux ce qu'il a refusé. Nous avons agi pour notre part et avons été débouté au motif que nous n'étions pas le propriétaire. Nous avons fait appel devant le Tribunal administratif, ACTIS nous mandatant pour agir à sa place. L'affaire est toujours pendante. Il se pourrait que les délais de paiement soient forclos pour l'ODTI et que ACTIS en serait de sa poche. On comprend les crispations de l'ex-directeur d'ACTIS vis-à-vis du directeur de l'ODTI jugé, selon les rumeurs... incompetent. C'est l'hommage du vice à la vertu.

Evolution prévue du remboursement des dettes

